

# Épreuve pratique de conduite

Durée : environ 35 minutes

## Déroulement de l'examen

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

- Réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- Suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ cinq minutes ;
- Réaliser un freinage pour s'arrêter avec précision et réaliser une manœuvre en marche arrière ;
- Procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière et à une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours ;
- Appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs ;
- Adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ;
- Faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

Les compétences évaluées dans la grille d'évaluation du permis

Plusieurs compétences sont évaluées par l'examineur lors de l'examen du permis de conduire grâce à la grille d'évaluation.

## Critère d'évaluation : l'installation au poste de conduite (2 points)

Lors de l'installation au poste de conduite en début d'épreuve, le candidat doit veiller à régler certains éléments du poste de conduite afin d'avoir une position de conduite optimale :

- La distance entre le siège et les pédales (jambe gauche légèrement fléchie lorsque la pédale d'embrayage est enfoncée pour le permis B )

- La hauteur et l'inclinaison du siège et des appuie-têtes afin d'avoir une bonne vision de son environnement
- La position du volant (lorsque le candidat est bien installé au fond de son siège, il doit pouvoir le tourner sans avoir les bras tendus)

Ces trois points représentent chacun un critère d'évaluation lors du passage du permis.

### Critère d'évaluation : les vérifications intérieures et extérieures (3 points)

Il y a en tout 100 groupes de 3 questions portant sur les vérifications intérieures et extérieures. Le jour du permis, l'inspecteur doit poser au candidat trois questions : une question sur l'intérieure ou une question sur l'extérieur, une question de sécurité routière et une question liée aux premiers secours. Chaque question est un critère d'évaluation et permet de gagner un point.

Ces questions sont classées de 00 à 100. Au cours de l'épreuve, l'inspecteur demande généralement à l'apprenti conducteur de marquer un arrêt et de lui donner les deux derniers numéros du compteur kilométrique, il s'agit du numéro de la question.

L'unique solution pour obtenir ces 3 points le jour de l'examen est de connaître les réponses par cœur.

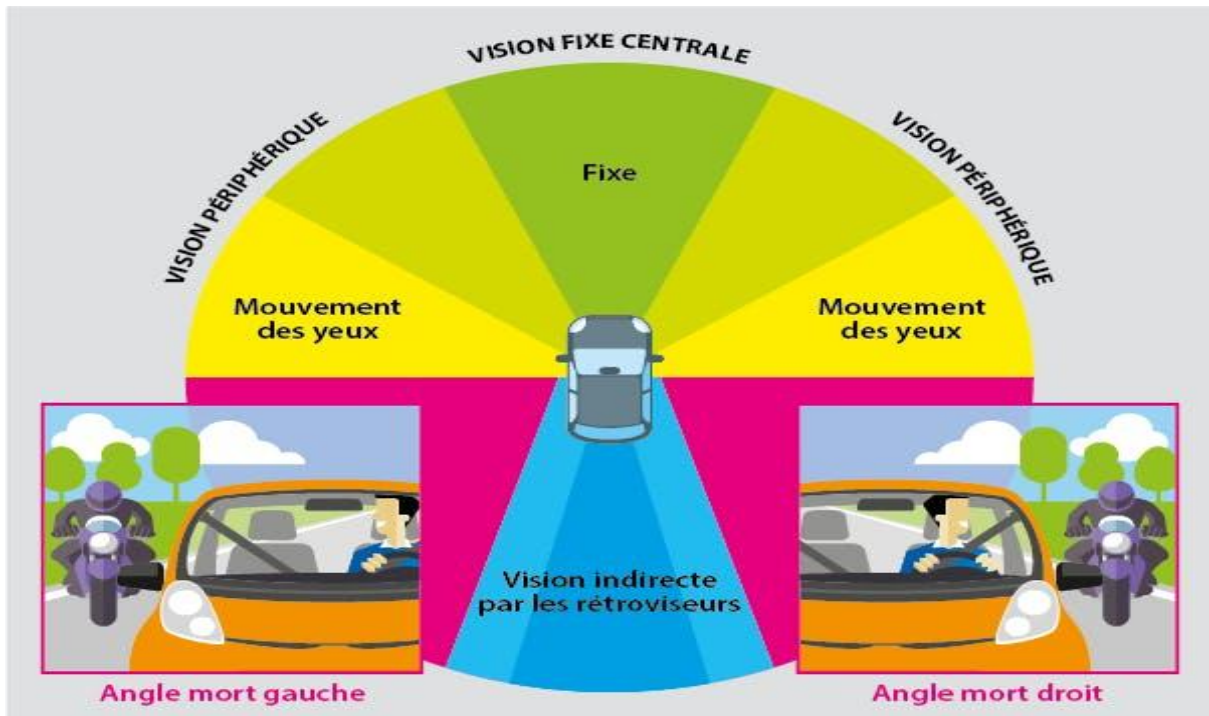
### Critère d'évaluation : la manipulation des commandes et le fonctionnement du véhicule (3 points)

Le candidat au permis de conduire doit être capable de maîtriser son véhicule en toute situation. Pour cela, il doit tout savoir sur le fonctionnement et la mécanique de son véhicule. Il doit, par exemple, connaître tous les témoins d'alerte du tableau de bord, savoir utiliser correctement ses feux et essuie-glace, etc... Lorsqu'il interroge le candidat, l'inspecteur ne lui demande pas simplement de lui montrer l'élément, mais aussi de le faire fonctionner.

Ce ne sont pas moins de 6 critères, évalués de façon transversale et notés sur 3 points, qui sont alors évalués pour s'assurer de la bonne connaissance des commandes. Chaque critère est un point important qui permet de vérifier l'aisance du candidat sur les différentes compétences à avoir lors de la conduite.

### Critère d'évaluation : la prise d'informations (3 points)

Le candidat doit être capable d'observer et d'analyser son environnement afin d'évoluer en toute sécurité pour lui-même et les autres usagers de la route. De nombreux éléments extérieurs doivent donc être pris en compte, comme la signalisation, les conditions météorologiques ou encore la présence d'autres usagers. Ces derniers éléments sont aussi des critères d'évaluation pour le passage du permis.



Le candidat doit prendre l'information :

- Vers l'avant et latéralement, en prenant en compte tous les éléments constituant son environnement (mobiles, fixes ou aléatoires) qui se trouvent dans son sens de circulation
- Vers l'arrière à l'aide des rétroviseurs, en vérifiant systématiquement derrière lui s'il ne gêne aucun usager avant de réaliser une manœuvre
- En vision directe, en complétant sa prise d'information en contrôlant la configuration de l'environnement ou la nature de l'action
- 

### Critère d'évaluation : la maîtrise de l'allure (3 points)

Le candidat au permis de conduire doit connaître les limitations de vitesse du code de la route, et être capable d'adapter son allure en toute circonstance. Qu'il s'agisse de diminuer, de maintenir ou d'augmenter son allure, il doit savoir réagir afin de ne jamais être une source de danger pour lui-même ou pour les autres usagers de la route.

### Critère d'évaluation : le respect de la réglementation en vigueur (3 points)

Le candidat doit respecter toutes les règles apprises dans le code de la route, et notamment les règles relatives à la vitesse, qui ne sont pas les mêmes pour les conducteurs en cours d'apprentissage que pour les usagers n'étant plus soumis au permis probatoire.

### Critère d'évaluation : bien communiquer avec les autres usagers (3 points)

Le candidat doit signifier toutes ses intentions aux autres usagers de la route afin de ne créer aucun accident ou trouble de la circulation. Il devra donc veiller à :

- Utiliser les clignotants dès que cela est nécessaire

- Utiliser les feux stop ou de détresse en cas de fort ralentissement afin de prévenir les usagers se trouvant derrière
- Utiliser l'avertisseur sonore (seulement si la situation l'exige)

### Critère d'évaluation : se positionner sur la chaussée (3 points)

Le candidat doit toujours se positionner correctement et partager la chaussée avec les autres usagers. Il doit donc veiller à bien garder son cap afin de ne pas se déporter, et éventuellement gêner un autre automobiliste.

### Critère d'évaluation : respecter les espaces de sécurité (3 points)

Le candidat au permis de conduire doit être constamment vigilant aux intervalles de sécurité autour de son véhicule. Il doit en avoir une totale maîtrise afin d'adapter son allure et de ne jamais entrer en contact avec un autre usager ou un objet fixe.

### Critère d'évaluation : autonomie et conscience du risque (3 points)

Cette compétence générale est évaluée à partir de 3 "sous-compétences" notées chacune sur 1 point. Le candidat peut donc obtenir 0,5 ou 1 point pour chacune de ces compétences :

- L'analyse de la situation : le candidat doit être capable de faire un diagnostic de la situation afin d'adapter son comportement routier. Il pourra même être interrogé par l'inspecteur sur la perception qu'il a d'une situation donnée
- S'adapter à la situation : en fonction du diagnostic établi, le candidat doit être capable d'adapter sa conduite
- Conduire de manière autonome : le candidat au permis de conduire doit être capable de suivre un itinéraire seul et sans difficultés afin de pouvoir rejoindre un point de rendez-vous. Son comportement routier doit rester exemplaire même s'il n'est pas guidé.

### Les points bonus (2 points)

Il existe deux points bonus :

- Pour courtoisie au volant : le candidat doit faire preuve d'anticipation et de bienveillance au volant envers les autres usagers avec qui il partage la route. Il doit particulièrement veiller à bien se comporter avec les cyclistes, piétons et tous les usagers considérés comme vulnérables
- Pour conduite économique : pour obtenir ce point bonus, le candidat doit passer rapidement vers les rapports supérieurs, maintenir une allure constante et doit adopter la conduite la plus fluide et la plus souple possible

### Les manœuvres obligatoires

La manœuvre est imposée par l'inspecteur. Les manœuvres du permis de conduire sont les suivantes :

- Marche arrière en ligne droite
- Marche arrière en courbe

- Rangement en créneau
- Rangement en épi
- Rangement en bataille
- Demi-tour
- Arrêt de précision


Ces manœuvres en elles-mêmes ne donnent pas lieu à une note mais peuvent être à l'origine d'une faute éliminatoire.

## Barème du permis de conduire et résultat

Chaque compétence est évaluée selon le barème de notation suivant :

- E : Indique que le candidat a commis une faute éliminatoire. L'examen du permis est obligatoirement raté
- 0 : Le candidat n'a aucun point pour cette compétence mais n'a pas fait d'erreur éliminatoire = Mauvais ou mal acquis
- 1 : Le candidat obtient 1 point = Moyen
- 2 : Le candidat obtient 2 points = Bien
- 3 : Le candidat obtient 3 points = Très bien

Enfin, le futur conducteur ne doit pas oublier de consulter son résultat à l'examen du permis de conduire en ligne 48 heures après l'épreuve

CERTIFICAT D'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE															
 <b>MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR</b>	Date :		Candidat												
	L'expert(e) :		Nom :		Prénom(s) :			NEPH :							
	Codes spécifiques :		Catégorie :												
<b>Bilan des compétences</b>					Niveaux d'appréciation					Autonomie conscience du risque					
					E	0	1	2	3						
<b>Connaître et maîtriser son véhicule</b>										Analyse des situations	Adaptation aux situations	Conduite autonome			
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord															
Effectuer des vérifications du véhicule															
Connaître et utiliser les commandes															
<b>Appréhender la route</b>															
Prendre l'information															
Adapter son allure aux circonstances															
Appliquer la réglementation															
<b>Partager la route avec les autres usagers</b>															
Communiquer avec les autres usagers										0	0	0			
Partager la chaussée										0,5	0,5	0,5			
Maintenir les espaces de sécurité										1	1	1			
<b>Sous-totaux</b>															
Conduite économique et respectueuse de l'environnement					+1										
Courtoisie					+1										
<b>Total général</b>					+2										
<b>BILAN</b>					<b>FAVORABLE (1)</b>										

(1) sous réserve de l'aptitude à la conduite fixée par l'avis médical

## Conditions de passage

Les pièces à fournir pour passer l'examen sont, Carte d'identité, Passeport, permis de conduire pour un second permis, titre de séjour, Les examens pratique et théorique se déroulent du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, pour la théorie certains centres sont ouverts le samedi. L'accompagnement à l'examen théorique peut être possible sur demande (voir les conditions au bureau).

## Barème de notation :

**Il faut obtenir 20 points minimum sur 31, sans faute éliminatoire.**

